



Distr.
GÉNÉRALE

A/35/578
S/14241 ✓

31 octobre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-cinquième session
Point 57 de l'ordre du jour
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-cinquième année

Lettre datée du 29 octobre 1980, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite par le porte-parole officiel de la Jordanie au sujet de la tentative criminelle d'incendier l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem. Cet acte criminel, qui a été perpétré le mardi 14 octobre 1980, ne peut être considéré que comme le résultat de la politique israélienne qui vise à détruire les Lieux saints chrétiens et islamiques et à transformer la ville de Jérusalem en une cité exclusivement juive.

Je vous prie respectueusement de bien vouloir user de vos bons offices pour demander au Gouvernement israélien de respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 ^{1/} ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la protection des Lieux saints et des établissements culturels dans les zones occupées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 57 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hazem NUSEIBEH

NOV 17 1980

UN Doc. 1980/10/10

^{1/} Nations Unies, Recueil des traités, vol. 75, No 973, p. 287.

ANNEXE

Déclaration du porte-parole officiel de la Jordanie au sujet de
l'incendie allumé dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem,
le 16 octobre 1980

1. Les agences de presse de Jérusalem arabe occupée ont signalé qu'un incendie s'était déclaré dans la nuit de mardi dernier dans l'église du Saint-Sépulcre, dans la Ville sainte, et que le feu avait détruit de précieuses reliques dans l'église.
2. Le porte-parole officiel a déclaré que cet acte d'agression contre les Lieux saints chrétiens n'était pas un nouvel incident fortuit mais un acte prémédité qui n'était qu'un nouvel épisode de la politique de fanatisme religieux sioniste dirigée contre les Lieux saints des religions chrétienne et islamique.
3. Le porte-parole a ajouté que ce n'était pas la première fois depuis 1967 que l'église du Saint-Sépulcre faisait l'objet d'actes de pillage et que des voleurs s'attaquaient à son riche patrimoine historique et religieux et que les années d'occupation sioniste avaient été pleines d'incidents qui étaient autant d'agressions contre d'autres lieux chrétiens et monuments historiques de valeur à Jérusalem, sans parler de la profanation et de la violation des Lieux saints chrétiens et islamiques dans lesquels ont été commis des actes indécents sous les yeux mêmes des autorités d'occupation.
4. Le porte-parole officiel a souligné que ce phénomène était considéré comme extrêmement grave car il rappelait l'incendie de la sainte mosquée d'Al Aqsa, la profanation de la mosquée d'Ibrahimi à Hebron, le vol de la couronne de la Vierge dans l'église du Saint-Sépulcre, l'agression commise contre les biens du monastère copte, l'incendie de plusieurs centres culturels chrétiens dans la Ville sainte et les fouilles effectuées dans l'enceinte de la mosquée d'Al Aqsa, dont les fondations risquaient maintenant de s'écrouler. Tout cela confirmait que l'incident récent de l'église du Saint-Sépulcre n'était que la manifestation d'une politique israélienne qui visait à détruire les Lieux saints islamiques et chrétiens et à donner un caractère juif à la cité sainte arabe.
5. Le porte-parole officiel a lancé un appel à tous les Etats civilisés et en particulier au monde chrétien pour leur demander de considérer cet incident comme extrêmement sérieux et grave et d'envisager de mettre rapidement une fin définitive à ces pratiques d'occupation qui mettent en péril l'existence et l'avenir des Lieux saints chrétiens et islamiques.
6. Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, en condamnant la tentative faite pour incendier l'église du Saint-Sépulcre, tient le Gouvernement israélien et les autorités d'occupation pour responsables de cet acte criminel prémédité, qui révèle le caractère grave et hostile des politiques israéliennes à l'égard des Lieux saints dans les territoires arabes occupés.